



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'un ajournement d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 19 Février 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

LA SÉANCE DÉBUTE EN L'ABSENCE DU MAIRE, MONSIEUR MICHEL PLOURDE, LEQUEL A AVISÉ LE CONSEIL QU'IL SERAIT EN RETARD À LA RÉUNION.

72-2014-Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy, et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sous en considérant un varia ouvert.

ADMINISTRATION

Adoption des procès-verbaux du 3 octobre, 12 novembre, 19 novembre, 3 décembre ;

Ce point est reporté à la séance régulière du 4 mars 2014.

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 55-2005

73-2014

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy, et résolu unanimement :

QUE la Ville de Danville accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des métaux Blancs pour son emprunt par billets en date du 26 février 2014 au montant de 1 104 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro **55-2005**. Ce billet est émis au prix de 100,00000 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

90 500 \$	2,84000 %	26 février 2015
93 400 \$	2,84000 %	26 février 2016
96 400 \$	2,84000 %	26 février 2017
99 200 \$	2,84000 %	26 février 2018
725 400 \$	2,84000 %	26 février 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

74-2014

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Danville souhaite emprunter par billet un montant total de 1 104 900 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
55-2005	1 104 900

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 104 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 55-2005 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 26 février 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015.	90 500 \$
2016.	93 400 \$
2017.	96 400 \$
2018.	99 200 \$
2019.	102 400 \$(à payer en 2019)
2019.	623 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Danville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 février 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 55-2005, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

LE MAIRE, MONSIEUR MICHEL PLOURDE, SE JOINT À LA RÉUNION.

75-2014-Recommandation C.P.T.Q.C. - Jean Grégoire

CONSIDÉRANT que la demande de monsieur Jean Grégoire est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il ne saurait en résulter aucun impact négatif sur l'activité agricole du secteur ;

CONSIDÉRANT que cette demande, tout au plus, ne saurait que favoriser une mise en valeur du potentiel agricole du terrain visé et du secteur concerné;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la demande de monsieur Jean Grégoire.

76-2014- Formation déontologie et système professionnel : règles d'éthique pour les urbanistes et formation sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Patrick Dubois et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Oumar Dia à assister aux deux formations suivantes, au coût de 400\$ chacune, lesquels frais seront assumés par la municipalité :

- Déontologie et système professionnel : règle d'éthique pour les urbanistes
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

77-2014-Règlement de zonage 393 – Modification pour la zone RE-56 – Règlement numéro 134-2013 – Version finale

Il est proposé par le monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre, et adopté à l'unanimité que soit adopté dans sa version finale le règlement **134-2013** intitulé « **Amendement au règlement de zonage 393 – Zone RE-56** », le tout comme s'il avait été ici au long récité, dispense de lecture en étant faire, les élus ayant pu en prendre connaissance du texte final avant la séance.

BIBLIOTHEQUE

78-2014-Demande d'approbation de coûts pour la fabrication d'une étagère (200\$)

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la demande effectuée par le comité des bénévoles de la bibliothèque de Danville pour l'achat de matériaux pour la construction d'une étagère soit acceptée et que les matériaux achetés soient remboursés jusqu'à concurrence de la somme de 200\$.

SERVICE INCENDIE ET PREVENTION

79-2014-Guy Perreault – Demande qu'un préventionniste d'une autre municipalité effectue la visite de son commerce ;

CONSIDÉRANT que monsieur Guy Perreault est propriétaire d'une entreprise de fabrication de plancher constituant un risque élevé d'incendie ;

CONSIDÉRANT que toutes les entreprises constituant des risques élevés d'incendie doivent être visitées par un préventionniste dans le cadre du schéma de couverture de risque incendie de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le préventionniste engagé par la municipalité de Danville est parenté avec monsieur Guy Perreault et que ce dernier nous a soumis des raisons valables expliquant son refus que l'évaluation des risques que représentent son commerce soit effectué par un membre de sa famille ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité qu'une entente soit effectuée avec un préventionniste d'une ville voisine pour effectuer la visite d'évaluation des risques incendie dans le commerce de monsieur Guy Perreault et que cette entente prévoit aussi la possibilité pour ce préventionniste d'effectuer, à l'occasion, des visites d'évaluation des risques dans d'autres situation similaires.

DEMANDES DIVERSES

80-2014-Corporation de l'Étang Burbank – Demande de subvention annuelle (58 000\$) ;

CONSIDÉRANT que la Corporation de l'Étang Burbank est mandaté par la municipalité de Danville afin de valoriser le site de l'Étang Burbank, lequel appartient à la municipalité de Danville;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité qu'une somme de 58 000\$ soit versée à la Corporation de l'Étang Burbank afin de l'aider dans la réalisation de son mandat et que cette somme soit versée sous forme de versements, selon les demandes provenant du C.A. de l'organisation.

81-2014-Académie du Carmel de Danville - Adhésion au programme d'assurance pour les OBNL de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil a pris connaissance de l'existence du programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur le territoire de la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement, QUE ce Conseil autorise la municipalité de Danville à adhérer au programme d'assurance de dommages pour les OBNL, offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec.

82-2014-Académie du Carmel de Danville - Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurance de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des Municipalité du Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Danville a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *L'Académie du Carmel de Danville*, ouvrant sur le territoire de la municipalité, demande à être reconnu par ce Conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offert par le programme de l'UMQ ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à la majorité, monsieur Patrick Satre s'étant retiré des délibérations, sa conjointe siégeant sur le conseil d'administration de l'organisme, QUE ce Conseil reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ, l'Organisme suivant : *l'Académie du Carmel de Danville*.

VARIA

Assurance corridor vert. L'organisme doit envisager de se procurer une assurance à meilleur coûts. Vérifier avec eux et le programme pour les OBNL de l'UMQ pourrait être bénéfique pour l'organisme.

Le maire demande à ce que chacun des élus recrute 1 à 2 personnes pour chacun des secteurs qui leur ont été attribués, pour les inciter à participer au Forum municipal qui aura lieu le 15 mars 2014.

83-2014-Comité site web

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que monsieur Jean-Robert Bisailon soit nommé sur le comité du renouvellement du site web de la Ville de Danville.

QUESTIONS DES CITOYENS

Pas de questions de citoyens.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

84-2014 - Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy que la présente Assemblée soit levée.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.